

Int	Date	Établi par	Approuvé par	Objet de la révision
A	Avril 2022	Nathalie DANION	Norbert VERITE	1ère Diffusion
	Mai 2022			Déplacement de l'emblave du lot 11 et des 2 places de stationnement - zone constructible du lot 11 Passage vers chemin piéton Nord à 1,80m de large en limite Sud-Ouest du lot 10 rogné de 1m² Rebordement redessiné de la liaison piétonne sur chemin existant côté Nord Poutres escamotables au niveau du Cheminement Piéton Est

LEGENDE

	Zone constructible des lots privatifs
	Entrée de lot (2 places de stationnement)
	Cote minimum d'implantation de dalle
	Voïte
	Cote de voirie projetée
	Places de stationnement
	Cheminement piéton
	Espace vert - engazonné et planté
	Accès champ en terre/pièrres
	Espace OMI réservé au rassemblement des containers
	Poutrel escamotable
	Arbre à conserver
	Périmètre de l'opération
	Arbre à planter dans la haie bocagère

